

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## SOCATA

### Avions TB 9 et TB 20

#### Echappement

La présente Consigne de Navigabilité concerne les avions TB 9 et TB 20 du N/S 1 au N/S 1619 inclus.

Afin d'assurer l'intégrité du système d'échappement, les mesures suivantes sont rendues IMPERATIVES à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité.

- Dans les 50 prochaines heures de vol, appliquer selon le cas, les démontages et vérifications suivants :

#### 1. Avions TB 9

##### A- BS 10-062-78 non appliqué

- . Démontage et vérification détaillée de l'ensemble échappement et échangeur, vérification et repérage du tube de sortie échappement.  
Procéder au remplacement des joints de brides et des pièces de fixation des tubulures, conformément à ce qui est décrit aux § 1 et 5 du BS 10-072-78 Rev 2.

##### B- BS 10-062-78 appliqué (Montage KIT OPT 10-9183)

- . Vérification et repérage du tube de sortie échappement.  
Procéder au remplacement des joints de brides et des pièces de fixation des brides et tubulures, conformément à ce qui est décrit aux § 2 et 5 du BS 10-072-78 Rev 2.

Après repose des capots moteurs, le tube de sortie échappement doit être pratiquement centré dans l'orifice du capot inférieur.

- . Dans le cas où ce tube touche ou ne passe pas dans l'orifice du capot repositionner l'ensemble, conformément au § D du BS 10-072-78 Rev 2.
- . Si après cette opération, le défaut persiste, remplacer le pot d'échappement par un pot référence TB 10-56014008.

**2. AVIONS TB 20****A- BS 10-062-78 non appliqué**

- . Démontage et vérification détaillée de l'ensemble échappement et échangeur.  
Changement des joints et brides et des pièces de fixation des brides et tubulures, conformément à ce qui est décrit aux § 3 et 5 du BS 10-072-78 Rev 2.

**B- BS 10-062-78 appliqué (KIT OPT 10-9183)**

- . Changement des joints de brides et des pièces de fixation des brides et tubulures, conformément à ce qui est décrit aux § 4 et 5 du BS 10-072-78 Rev 2.

Après repose des capots moteurs, vérifier que le tube de sortie est pratiquement centré et ne risque pas d'échauffer le capot.

Dans le cas contraire, vérifier l'ensemble du montage, si le défaut persiste, en référer au Constructeur.

Vérifier que la tubulure AV G ne risque pas d'échauffer le capot.

3. Si des criques sont décelées au niveau des flasques latéraux du pot d'échappement, appliquer le KIT 9195 (TB 9) ou le KIT 9196 (TB 20).
4. Si des criques sont décelées sur l'échangeur, se conformer au Chapitre VIII.6 ou 21.40 du Manuel d'Entretien.

Mentionner l'application de la présente Consigne de Navigabilité dans le livret aéronef.

---

REF. : BS SOCATA Avions TB 10-072-78 Rev 2

---

La présente Révision 4 remplace la CN 92-152(A)R3 du 13/09/1995.

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 01 AOUT 1992**

(celle de la CN originale)